

ECOLE MATERNELLE SAINT-EXUPERY
87570 RILHAC-RANCON

Année scolaire 2018-2019

Compte-rendu du Conseil d' Ecole extraordinaire du 26 mars 2019

PREAMBULE

ce conseil est commun aux trois groupes scolaires de la commune ; M. Brunie, directeur de l'école élémentaire mène les débats.

→ Présents/ excusés : cf feuille de présence

Secrétaire de séance : Mme Massard-Terraz

RYTHMES SCOLAIRES

M. Brunie ouvre la séance en indiquant le point unique de l'ordre du jour de ce conseil commun. Il rappelle que les Conseils d'Ecoles des trois groupes scolaires de la commune se sont prononcés lors de leur dernière séance pour un rythme scolaire hebdomadaire de 4 jours à la rentrée 2019/2020.

En conséquence, le Conseil de ce soir doit voter sur un projet de nouveaux horaires.

Les équipes pédagogiques se sont concertées pour tenir compte des différentes contraintes qui doivent être considérées :

- maintien d'un temps de collectivité acceptable.
- Décalage des horaires de sortie des différentes écoles pour faciliter la récupération de fratries : 5 minutes entre Jean Jaurès et Saint Exupéry semblent suffire et moins de 30 minutes entre Nelson Mandela et Saint Exupéry sont envisagées pour limiter le temps d'attente des familles.
- durée incompressible d'1h30 de la pause méridienne, assortie de la prise en compte d'un temps suffisant pour assurer les rotations au restaurant scolaire et de la nécessité de ne pas allonger cette pause exagérément pour de multiples raisons (ennui de certains élèves, conditions météorologiques inhérentes aux saisons, source d'excitation et d'incidents voire d'accidents, etc...).

- transports scolaires : le « petit » bus effectue un premier circuit de dépose sur Cassepierre puis un second sur le bourg, ce qui impose un décalage minimal de 15 minutes entre les deux sites.
- Maintien de matinées « longues » (3h15 ou 3h30), plus propices aux apprentissages et plus faciles à organiser pédagogiquement.

Les horaires proposés au vote sont donc :

Nelson MANDELA	Saint EXUPERY	JEAN JAURES
Matin 8h30/11h ⁴⁵ soit 3h15	Matin 8h45/12h soit 3h15	Matin 8h45/12h15 soit 3h30
Pause méridienne 1h45	Pause méridienne 1h50	Pause méridienne 1h45
Après-midi 13h30/16h15 soit 2h45	Après-midi 13h50/16h35 soit 2h45	Après-midi 14h/16h30 soit 2h30

M. Brunie demande s'il y a des questions ou des commentaires sur ces propositions.

Les parents d'élèves s'inquiètent du temps de 5 minutes entre les sorties de J. Jaurès et St Exupéry, qu'ils trouvent trop court.

Les enseignants répondent qu'il s'agit d'une durée relative car ils attendent systématiquement l'arrivée des parents, même après l'heure officielle.

Ils demandent si l'heure d'ouverture du portail le matin sera maintenue à 8h35.

Le directeur indique qu'il s'agit d'un temps réglementaire.

Un parent voudrait savoir quand auront lieu les APC .

Le directeur rappelle qu'elles sont définies en équipe pédagogique, avec l'aval de l'IEN, et ne sont pas d'actualité dans l'immédiat, la dérogation n'étant pas encore accordée.

Après rappel des modalités du scrutin, le vote est effectué par école.

Pour l'école maternelle saint Exupéry, les résultats sont les suivants :
CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0 ; POUR : 12

En conséquence, ce résultat sera porté à la connaissance de la municipalité, afin que le Conseil Municipal se prononce à son tour dans sa séance du 27/03/2019

et que, le cas échéant, une demande conjointe de modification de l'organisation du temps scolaire soit adressée à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, Inspectrice d'Académie, sous couvert de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription Haute-Vienne V, avant la date butoir du 12/04/2019.

La séance est levée à 19h.

La directrice, présidente
du Conseil d'École :

A.Bouhier



La secrétaire de séance :

L.Massard-Terraz



Compte-rendu du conseil d'école du 26 mars 2019
 école maternelle Saint-Exupéry. Rilhac Rancon. HV5.

<i>Enseignants présents</i>		<i>Informations</i>	<i>A(absent) E(excusé) P(présent)</i>
Aurore Bouhier	directrice		P
Caroline LLinares			P
Laurence Massard-Terraz			P
Christelle Lafarge			E
Bernadette Cabiraud-Rameix			P
Chantal Eyssidieux			P
Nathalie Pagnon	Psychologue	Donne procuration aux 3 directeurs	E
<i>Mairie</i>			
Me Chadoin	Maire		E
M. Laplaud	Délégué municipal		A
Me Tessier	Suppléante de Me le Maire		P
<i>DDEN</i>			
M. Defaye			
Me Defaye	suppléante		P
<i>Parents élus</i>			
Me Bailly			P
Me Dufau			P
M Humbert			P
Me Labrousse			P
Me Peyre Vallade			E
Me Sablayrolles	suppléante		E
Me Saintamand	suppléante		E
Me Selebran	suppléante		E

M. Baduel, IEN est excusé.